**Pourquoi faut-il s’inquiéter de la réforme des pensions des magistrats?**

L’accord de Pâques du gouvernement fédéral remet fondamentalement en cause le régime des pensions des magistrats. Ensemble, les associations de magistrats tiennent à faire part de leur inquiétude et s’apprêtent à mobiliser les 2.400 magistrats belges.

1. **Un troisième pouvoir indépendant et à l’abri de toute influence**

Dans un système démocratique, le pouvoir judiciaire constitue l’un des trois pouvoirs constitutionnels, aux côtés du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Le rôle des magistrats est celui de rendre la justice et de résoudre les conflits. Ils contrôlent aussi la bonne application des lois par le pouvoir exécutif.

L’indépendance des magistrats et la séparation des pouvoirs sont fondamentales dans une société démocratique, comme nous le rappellent encore les derniers évènements sur le plan international. Un pouvoir judiciaire affaibli est un danger pour la démocratie et la société dans son ensemble.

La rémunération des magistrats est l’un des facteurs qui garantissent cette indépendance. Elle doit permettre aux magistrats d’exercer leurs lourdes responsabilités sans être soumis à des pressions extérieures, notamment financières. Pour ces mêmes raisons, il est interdit aux magistrats d’exercer des activités complémentaires pour compléter leurs revenus.

La rémunération doit aussi être suffisamment attractive pour attirer de futurs candidats expérimentés et à la pointe dans leurs domaines. Les besoins de recrutement sont importants dans la magistrature et l’amélioration de l’attractivité de la profession est un objectif fixé par l’accord de gouvernement.

1. **Un sous-financement structurel qui affaiblit le pouvoir judiciaire**

Le monde judiciaire alerte, depuis longtemps, au sujet du sous-financement structurel qui l’impacte à de nombreux niveaux et qui engendre des efforts considérables au quotidien pour continuer à rendre la justice de manière efficace et humaine. Il faut notamment relever à cet égard :

* une charge de travail trop conséquente en raison du manque de magistrats ;
* une infrastructure délabrée, voire insalubre pour de nombreux palais de justice ;
* des problèmes budgétaires systémiques, impactant même l’accès aux fournitures de base ;
* des fréquents retards de paiement des auxiliaires de justice comme les experts et interprètes ;
* des retards et des manquements dans la mise en place d’une infrastructure informatique efficace et performante ;
* des gardes de nuit et de week-end partiellement ou intégralement non-rémunérées pour les magistrats du ministère public et les juges d’instruction.

1. **La réforme des pensions : un nouvel effort disproportionné**

A ces problèmes structurels s’ajoute l’impact financier de la réforme des pensions envisagée par le gouvernement.

Cette réforme :

* entraînera à terme une réduction de 30 % à 40 % du montant de la pension de tous les magistrats ;
* rendra impossible l’accès à une carrière (quasi) complète pour les profils expérimentés, qui ont rejoint la magistrature après une expérience professionnelle antérieure et qui sont indispensables au bon fonctionnement de la justice ;
* est disproportionnée au regard des efforts déjà fournis lors des réformes précédentes.

Elle compromet définitivement l’attractivité de la fonction, en ajoutant aux problèmes structurels un découragement en raison de conditions financières qui ne sont plus du tout en lien avec les lourdes responsabilités inhérentes à la fonction.

De plus, elle change fondamentalement la donne pour les magistrats déjà en fonction qui n'ont plus la possibilité de l'anticiper.

1. **L’inquiétude du terrain et la préparation d’actions**

Pour ces raisons, les magistrats se mobilisent. Certains envisagent même un changement de carrière. Les potentiels départs anticipés et les difficultés de recrutement futurs sont susceptibles de provoquer la faillite du système judiciaire.

Ce que la magistrature dénonce aujourd’hui, ce n’est pas la nécessité pour chaque citoyen, en ce compris les magistrats, de participer à des efforts budgétaires, s’ils sont estimés indispensables.

Ce que la magistrature dénonce aujourd’hui, c’est la disproportion manifeste de cette réduction drastique et, par- là, **l’atteinte grave à l’équilibre financier nécessaire pour que la justice soit rendue de manière sereine, indépendante et libre de toute prise d’influence, par des magistrats compétents et expérimentés**.

Pour préserver l’équilibre des pouvoirs indispensable au bon fonctionnement démocratique, les magistrats n’ont d’autre choix que de se mobiliser collectivement.

**Association syndicale des magistrats**,Laurent Sacré, président, **Union professionnelle des magistrats** – Vincent Macq, président, **Union royale des juges de paix et de police – Koninklijk Verbond van de Vrede- en Politierechters**, Vincent Delforge, président, **Association des juges d’instruction - Vereniging van onderzoeksrechters,** Jean-Louis Doyen et Philippe Van Linthout, présidents,  **Magistratuur en Maatschappij,** Evelien de Kezel et Jeroen Mets, présidents, **Nederlandstalige Vereniging van Magistraten,** Dirk Van Overloop, président, **Vakvereniging Pensioenshervorming,** Aagje Bellens et Robby Hoskens, personnes de contact, **Vereinigung der deutschsprachigen Magistrate,** Axel Kittel, président